

du 1^{er} AVRIL au 31 OCTOBRE 2018

ÉcoPrimes

AIDEE



CHAUDIÈRE *fioul* à condensation THPE (Très Haute Performance Énergétique) OPTICONDENS

Robustes et THPE (+ de 95% de rendement avec les régulations de classe 4).

Installation simple et économique qui ne nécessite pas de vanne de mélange. Livraison sur palette, en un colis, avec l'étiquette énergétique. Profondeur réduite de 1,05 m.

Equipées de série de deux circuits de chauffage à températures identiques ou différentes (PC et radiateurs par exemple), directement depuis la chaudière, sans accessoires hydrauliques supplémentaires.

Entretien simple et garantie 10 ans le corps de chauffe sans frais. Raccordement sur cheminée ou en ventouse.



Certificats d'économies d'énergie
Opération
N° BAR-TH-106

MATÉRIEL ÉLIGIBLE (installé avec une régulation classe IV minimum)

- Opticondens 24 C-VD • Opticondens 32 C-VD • Opticondens 24B90-VD • Opticondens 24B150-VD • Opticondens 32B150-VD



PAC HYBRIDE *fioul* OPTIPAC HYBRID

Pompe à chaleur Air/Eau full inverter, composée d'une unité extérieure de 8, 10 ou 12 kW et d'un module hybride interne intégrant un module hydraulique et un appoint par chaudière fioul bas NOx de 24 ou 32 kW, cheminée ou ventouse. Sa régulation intelligente minimise automatiquement votre consommation selon 3 modes : PAC solo, tandem PAC-chaudière, chaudière solo.

Disponible en version chauffage seul ou avec production d'eau chaude sanitaire.

MATÉRIEL ÉLIGIBLE

- Gamme OptiPac Hybrid • Gamme OptiPac Hybrid Ventouse

Certificats d'économies d'énergie
Opération
N° BAR-TH-159

30%

de CITE
matériel éligible
au Crédit d'Impôt
Transition
Énergétique

jusqu'à 1500 € TTC*
de remboursés sur votre PAC hybride fioul
et jusqu'à 900 € TTC*
de remboursés sur votre chaudière fioul

+ **30%** d'économies d'énergie
(source ADEME)
TVA à 5,5%**

* Pour en savoir plus : www.ecoprimesaidee.fr / ** Modalités sur impôts.gouv.fr

QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE PRIME ?

Pour connaître le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre (EcoPrimes ou EcoPrimes Super Bonus), connectez-vous sur www.ecoprimesaidee.fr

EcoPrimes chaudières fioul HPE	"EcoPrimes" SANS condition de ressources		"EcoPrimes Super Bonus" SOUS conditions de ressources (1)	
Prime AIDEE	350 € TTC		700 € TTC	
Prime Fabricant	200 € TTC		200 € TTC	
TOTAL (2)	550 € TTC (2)		900 € TTC (2)	
EcoPrimes PAC Hybride fioul	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m²	Surface chauffée du Logement > 130 m²	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m²	Surface chauffée du Logement > 130 m²
Prime AIDEE	500 € TTC	700 € TTC	1 000 € TTC	1 200 € TTC
Prime Fabricant	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC
TOTAL (2)	800 € TTC (2)	1 000 € TTC (2)	1 300 € TTC (2)	1 500 € TTC (2)

1- Les «EcoPrimes Super Bonus» sont réservées aux ménages considérés en situation de «Grande précarité énergétique» au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – Modalités et plafonds de ressources sur www.ecoprimesaidee.fr

2- Dont 100 € sous forme de chèque fioul versé par AIDEE, à valoir chez un distributeur de fioul AIDEE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT CONSOMMATEURS DE L'OPÉRATION «EcoPrimes Chaudières fioul HPE et PAC hybrides fioul»

Dans le cadre de la réglementation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, AIDEE et les fabricants de chaudières fioul HPE et de Pompe à Chaleur (PAC) hybrides fioul participants s'associent pour offrir une aide financière dite «EcoPrimes» SANS condition de ressource de 550 € TTC sur les chaudières fioul HPE, cette offre passe à 800 € ou 1000 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m² ou > 130 m²), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

SOUS conditions de ressources, cette aide alors dite «EcoPrimes Super Bonus» est portée à 900 € TTC sur les chaudières fioul HPE. Cette offre passe à 1300 € ou 1500 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m² ou > 130 m²), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

Ces aides sont réservées aux ménages qui achètent et font installer, en France, dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans, sur devis d'un professionnel qualifié RGE établi et accepté pendant la période de l'opération, l'un des modèles de chaudières fioul HPE ou de PAC hybrides fioul, équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non), référencés comme participant à l'opération (voir ecoprimesaidee.fr).

Pour en savoir plus, connaître le montant de l'aide auquel vous pouvez prétendre, les conditions d'obtention et la procédure à suivre, consultez le règlement complet de l'opération sur le site internet de l'opération www.ecoprimesaidee.fr ou www.aidee.fr ou communiqué gratuitement sur demande écrite à :

AIDEE « Opération EcoPrimes AIDEE », 114 avenue de Wagram – 75017 Paris / aidee@aidee.fr

www.perge.com

www.ecoprimesaidee.fr